



Bulletin d'inscription

Action de formation :

Intitulé de la formation:.....

Dates de session :

Lieu de la formation :

Établissement

Nom de l'établissement :

Type de structure ou cadre d'activité (Établissement de santé / EHPAD / Établissement médico-social..., Exercice libéral) :

Adresse postale complète :

.....

Mail de l'établissement :

Nom et prénom de la personne chargée de l'inscription :

.....

Coordonnées téléphoniques :

Mail de la personne chargée de l'inscription :

Participant(s)

Nom	Prénom	Fonction	Adresse mail

Conditions générales de prestations de formation

Inscription

L'inscription peut être effectuée par courriel ou par courrier postal en nous renvoyant le « bulletin d'inscription » dûment rempli et signé. L'inscription doit être accompagnée du règlement, par chèque ou par virement.

Au minimum une semaine avant la formation, un mail est adressé à chacun des stagiaires visant à rappeler la date, le lieu et le programme de la formation et à transmettre des informations pratiques pour le jour de la formation (accès à la salle, repas, coordonnées).

Tarif des formations « Inter Etablissement »

Pour les formations « **Inter Etablissement** », les prix sont indiqués nets et par personne.

Ils comprennent l'intervention du formateur, les documents pédagogiques, les frais administratifs, la mise à disposition des locaux ainsi que les frais de restauration.

Tout stage ou cycle suivi partiellement est dû dans sa totalité.

Annulation ou report du fait du centre de formation

Le centre de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter un stage de formation en « INTER » lorsque les conditions de réalisation du stage ne sont pas réunies. L'annulation ou le report est signifié aux personnes inscrites, ainsi qu'au responsable formation de l'établissement, au plus tard deux semaines avant le début du stage, par téléphone et confirmé par courriel.

Le remboursement intégral de la formation est effectué à l'établissement.

Aucune indemnité n'est due au stagiaire du fait de l'annulation ou du report du stage.

Annulation du fait du stagiaire

Toute annulation a des conséquences préjudiciables du fait des frais qui ont été engagés par le centre de formation.

Toute annulation d'inscription doit impérativement être signifiée par écrit (courriel ou courrier postal).

À défaut, la totalité du coût de la formation est facturée.

Si l'annulation de l'inscription intervient au plus tard 3 semaines avant le début de la formation, celle-ci n'entraînera aucune facturation et un remboursement du règlement sera effectué.

Si l'annulation de l'inscription intervient moins de 3 semaines avant le début de la formation, le coût total de la formation sera facturé.

Le remplacement par une autre personne est accepté.

Non participation à la formation

En cas de non-participation à la formation sans annulation d'inscription préalable, la totalité du coût de la formation est facturée à l'établissement, sauf en cas d'empêchement majeur et exceptionnel signalé par écrit dans les 24 heures. Dans ce cas, 30 % du coût total de la formation seront facturés à l'établissement.

Facturation

À l'issue de la formation l'établissement reçoit une « facture acquittée » et « l'attestation de présence ».

Une convention est établie entre l'organisme formateur et l'établissement.

Formation en « INTRA »

Les demandes de formation en « INTRA » donnent lieu à l'élaboration d'une proposition de formation sur-mesure et à un devis personnalisé ajusté selon les caractéristiques du projet de formation.

Responsabilité

Pendant la durée de la formation, les stagiaires sont couverts par la responsabilité civile de leur établissement d'origine.

Litige

Toute inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales détaillées ci-dessus.

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal de Grande Instance de Rennes sera seul compétent pour se prononcer sur le litige.